



Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 9 février 2020

Laurent Bernhard et Laura Scaperrotta

en collaboration avec Anke Tresch, Lukas Lauener, Georg Lutz et Thomas Milic

Lausanne, Aarau et Lucerne ; mars 2020

FORS 
explore.understand.share.

zde |
Zentrum für
Demokratie
Aarau

LINK
INSTITUT

Les enquêtes VOTO examinent le comportement aux urnes lors de votations fédérales. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. La collecte des données et leur analyse relèvent d'un projet communautaire mené par le centre de recherche FORs à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut LINK à Lucerne. La transparence est un élément central dans les enquêtes scientifiques. C'est pourquoi les rapports VOTO sont mis à disposition en allemand, français et italien sur le site : www.voto.swiss. Le questionnaire ainsi que les données brutes sont également en libre accès, à des fins scientifiques, sur le portail d'archives de FORs forsbase.unil.ch.

Direction du projet VOTO

Prof. Dr Georg Lutz, directeur de FORs (georg.lutz@fors.unil.ch)

Prof. Dr Daniel Kübler, membre de la direction du ZDA (daniel.kuebler@zda.uzh.ch)

Prof. Dr Anke Tresch, FORs (ankedaniela.tresch@fors.unil.ch)

Dr Thomas Milic, ZDA (thomas.milic@zda.uzh.ch)

PD Dr Oliver Lipps, FORs (oliver.lipps@fors.unil.ch)

Dr. Laurent Bernhard, FORs (laurent.bernhard@fors.unil.ch)

Laura Scaperrotta, FORs (laura.scaperrotta@fors.unil.ch)

Lukas Lauener, FORs (lukas.lauener@fors.unil.ch)

Sabine Frenzel, LINK (sabine.frenzel@link.ch)

Elena Nitsche, LINK (elena.nitsche@link.ch)

Matthias Winzer, LINK (matthias.winzer@link.ch)

Auteurs de la présente enquête

Laurent Bernhard et Laura Scaperrotta, FORs

en collaboration avec Anke Tresch, Lukas Lauener, Georg Lutz, FORs et Thomas Milic, ZDA

Contact

VOTO, c/o FORs, Géopolis, 1015 Lausanne

Tél. 021 692 37 30

www.voto.swiss

info@voto.swiss

Traduction

Dominique Balmer (F), Francesco Papini (I)

Citation du présent rapport

Laurent Bernhard et Laura Scaperrotta (2020). *Enquête VOTO relative à la votation populaire fédérale du 9 février 2020*. FORs, ZDA, LINK : Lausanne/Aarau/Lucerne.

Table des matières

1. Les principaux résultats	4
2. La participation.....	7
3. La formation de l'opinion	10
<i>L'importance des objets</i>	<i>10</i>
<i>Les difficultés de compréhension et le moment de la décision</i>	<i>10</i>
<i>L'information.....</i>	<i>12</i>
<i>La recherche d'information</i>	<i>12</i>
4. L'initiative populaire « Davantage de logements abordables »	14
<i>Le contexte</i>	<i>14</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>14</i>
<i>Les motivations</i>	<i>17</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>19</i>
5. L'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle.....	22
<i>Le contexte</i>	<i>22</i>
<i>La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques.....</i>	<i>22</i>
<i>Les motivations</i>	<i>24</i>
<i>L'impact des arguments de vote</i>	<i>26</i>
Annexe	29
<i>La collecte des données.....</i>	<i>29</i>
<i>La structure de l'échantillon.....</i>	<i>30</i>
<i>La pondération.....</i>	<i>30</i>
<i>L'inférence.....</i>	<i>30</i>
<i>Les tableaux</i>	<i>31</i>

1. Les principaux résultats

L'initiative sur le logement rejetée car elle n'a pas suffisamment tenu compte des différences régionales

L'initiative populaire « Davantage de logements abordables » a été rejetée alors même qu'une nette majorité des votantes et des votants soutenaient les principaux objectifs du texte. L'échec de l'initiative lancée par l'Association suisse des locataires s'explique par le fait que les disparités entre les différentes régions constatées sur le marché du logement n'ont pas été prises en compte de manière suffisante. En votant « oui » à l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle, le peuple a clairement exprimé son attachement à la tolérance sociale. C'est ce que révèle l'analyse des résultats de l'enquête VOTO relative aux votations fédérales du 9 février 2020 conduite auprès de 1'506 personnes ayant le droit de vote. L'enquête financée par la Chancellerie fédérale a été réalisée conjointement par FORS, le ZDA et l'institut de sondage LINK.

Initiative sur le logement – une majorité favorable aux principaux objectifs

Si l'initiative de l'Association suisse des locataires demandant davantage de logements abordables a échoué aux urnes, le but primordial visé par les auteurs avait la sympathie de beaucoup de votantes et de votants : près de sept sur dix (69 %) étaient ainsi d'avis que l'offre de logements abordables devait être accrue compte tenu du niveau des loyers.

L'échec de l'initiative est dû au fait que les votantes et les votants ont estimé en majorité qu'elle ne tenait pas suffisamment compte des disparités régionales existantes sur le marché du logement. Ils ont en effet reconnu que la situation à la campagne était très différente de la situation dans les centres urbains. Cet avis était partagé par près de neuf participantes ou participants sur dix (88 %).

La décision de vote a souvent été prise en fonction du schéma gauche-droite : plus les personnes interrogées se positionnaient à gauche, plus le taux d'approbation était élevé. Tout à gauche de l'éventail idéologique, la proportion de « oui » était ainsi quatre fois plus élevée (83 %) que tout à droite (21 %).

Les mots d'ordre des partis ont été très largement suivis par leurs sympathisantes et sympathisants. Les personnes proches du PS (76 %) et des Verts (68 %) ont en majorité dit « oui » à l'initiative sur le logement. A l'inverse, la plupart de celles qui disent avoir des affinités avec le PLR (85 %), l'UDC (76 %), le PDC (69 %) ou les vert'libéraux (65 %) l'ont rejetée.

La situation du logement des personnes interrogées a aussi eu un impact sur la décision de vote : si les locataires ont accepté l'initiative à une proportion de trois sur cinq (60 % de « oui »), près de deux propriétaires sur trois (67 % de « non ») l'ont rejetée.

Interdiction de la discrimination – les partisans du PDC et du PLR étaient partagés

Le « oui » à l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle était avant tout l'expression d'un attachement clair à la tolérance sociale. Une majorité écrasante de l'électorat (93 %) était en effet d'avis que la Suisse devait être ouverte à différents modes de vie et à différents modèles relationnels.

Le camp du « non » n'est pas parvenu à persuader une majorité des votantes et des votants de son argument principal, selon lequel le projet restreignait trop fortement la liberté d'opinion. Seul 41 pour cent des personnes ayant participé au vote y ont en effet souscrit.

L'identification partisane a eu une influence majeure sur la décision de vote : les personnes proches des Verts (89 %), du PS (87 %) et des vert'libéraux (79 %) ont accepté l'objet à une nette majorité, alors que la base de l'UDC l'a rejeté en force (73 %).

Les sympathisantes et sympathisants du PDC et du PLR ont dit « oui » à une petite majorité de 55 et 56 pour cent. Cela signifie non seulement qu'ils étaient très partagés, mais aussi que de larges franges de ses votantes et votants n'ont pas suivi le mot d'ordre de leurs deux partis, qui soutenaient l'objet.

Objets soumis au vote

Lors de la votation du 9 février 2020, le peuple suisse devait se prononcer sur l'initiative populaire « Davantage de logements abordables », ainsi que sur la modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle). L'initiative populaire pour davantage de logements abordables a été rejetée par l'électorat à 57,1% de « non ». En revanche, l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle a été approuvée à 63,1% de « oui ».

Enquêtes VOTO

Les enquêtes VOTO sont un projet commun de l'institut de recherche FORS, du Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA et de l'institut de sondage LINK. Elles sont financées par la Chancellerie fédérale suisse. Depuis l'automne 2016, les enquêtes VOTO remplacent les sondages VOX, toujours sur mandat de la Confédération.

Cette enquête a été réalisée par téléphone auprès de 1'506 votantes et votants entre le 10 et le 28 février 2020. 770 entretiens ont été réalisés en Suisse alémanique, 414 en Suisse romande et 322 en Suisse italienne. Toutes les personnes interrogées ont été sélectionnées de manière aléatoire dans le registre d'échantillonnage de l'Office fédéral de la statistique. L'enquête a duré en moyenne 22 minutes.

La formulation des questions, les enquêtes ainsi que l'analyse des données relèvent de la responsabilité exclusive de VOTO et reposent sur des critères purement scientifiques. Les sondages présentent une marge d'erreur qui varie en fonction du nombre de personnes interrogées ainsi que de leur répartition.

2. La participation

Le 9 février 2020, le peuple suisse était appelé à se prononcer sur deux objets : l'initiative populaire « Davantage de logements abordables » (ci-après : initiative sur le logement) et le référendum facultatif contre l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle (ci-après : interdiction de la discrimination). Selon l'Office fédéral de la statistique, le taux de participation était de 41,7 % pour les deux objets,¹ ce qui est légèrement en-dessous de la moyenne. L'intensité modérée du débat public qui l'a précédé n'y est pas étrangère. La couverture médiatique montre en effet que ce débat a mis du temps à démarrer en raison des fêtes de fin d'année et qu'il a fallu attendre un mois avant les votations pour voir la discussion s'animer.²

Dans le tableau 2-1, le taux de participation est détaillé en fonction d'un choix de critères sociodémographiques. Une fois de plus, les taux de participation ont augmenté avec le niveau de formation, l'âge et le revenu.³ L'analyse du critère du niveau de formation a révélé un écart particulièrement important : chez les personnes interrogées titulaires d'un diplôme universitaire (61 %), le taux de participation dépassait celui des personnes interrogées sans formation post-obligatoire (26 %) de 35 points de pourcentage. S'agissant du critère de l'âge, un peu plus de la moitié (55 %) des personnes entrant dans la catégorie des plus de 70 ans ont pris part à la votation contre un quart seulement (26 %) dans la catégorie des 18 à 29 ans. La différence était un peu moins marquée pour le critère du niveau de revenu : le taux de participation moyen était de 54 pour cent dans le quartile représentant les revenus les plus élevés, contre 31 pour cent dans le quartile des revenus les plus bas.

Tableau 2-1 : participation en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	42	1'506	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,24***
Sans formation post-obligatoire	26	184	+/-6,3
Formation professionnelle initiale/apprentissage	34	613	+/-3,8
Maturité/formation professionnelle supérieure	47	311	+/-5,6
Haute école spécialisée/université/EPF	61	391	+/-4,8
Age			V = 0,20***
18 à 29 ans	26	171	+/-6,6
30 à 39 ans	43	102	+/-9,7
40 à 49 ans	35	186	+/-6,9
50 à 59 ans	39	307	+/-5,5
60 à 69 ans	50	290	+/-5,8
70 ans et plus	55	450	+/-4,6

¹ Source : <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/politique/votations/annee-2020/2020-02-09.html>.

² Cf. moniteur de vote fög (Forschungsinstitut Öffentlichkeit und Gesellschaft der Universität Zürich) (en allemand seulement) (source : https://www.foeq.uzh.ch/dam/jcr:4e0c9d8b-d2dd-4755-8d30-f275a0697590/Abstimmungsmonitor_Februar_2020.pdf).

³ Comme il ressort du tableau 2-1, le statut professionnel a aussi joué un certain rôle : le taux de participation des personnes inactives à la retraite était particulièrement élevé (55 %). Inversement, les hommes et femmes au foyer ont été moins nombreux (29 %) à prendre part au scrutin que la moyenne.

Statut professionnel			V = 0,18***
Indépendant-e	46	111	+/-9,3
Employé-e	37	616	+/-3,8
Autres personnes actives	25	55	+/-11,5
Personnes inactives en formation	34	69	+/-11,3
Personnes inactives à la retraite	55	550	+/-4,2
Femme/homme au foyer	29	74	+/-10,4
Autres personnes inactives	38	28	+/-18,3
Revenu équivalent			V = 0,17***
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'380)	31	340	+/-4,9
2 ^e quartile (CHF 3'381-4'670)	47	318	+/-5,5
3 ^e quartile (CHF 4'671-6'380)	41	316	+/-5,4
4 ^e quartile (> CHF 6'380)	54	324	+/-5,4

Les valeurs indiquées correspondent au nombre non pondéré de personnes interrogées (n) par groupe de critères pour lequel l'intervalle de confiance (niveau de confiance = 95%) a été calculé. Le test du khi-carré de Pearson a été utilisé pour vérifier le caractère significatif du rapport entre deux variables (la plupart du temps) catégorielles. Le symbole *** indique une probabilité d'erreur inférieure à un pour mille ($Pr < ,001$), ** une probabilité d'erreur inférieure à un pour cent ($Pr < ,01$) et * une probabilité d'erreur inférieure à cinq pour cent ($Pr < ,05$). Le V de Cramer, une mesure d'association calculée à partir du khi-carré, permet d'établir le degré d'association entre deux variables (sur la base des valeurs pondérées). Le V de Cramer se situe entre 0 (aucune corrélation) et 1 (corrélation parfaite).

Outre les caractéristiques sociodémographiques, certains facteurs politiques ont également eu une influence importante sur la décision de prendre part à la votation. Il ressort en effet du tableau 2-2 que le taux de participation dépendait très directement de l'intérêt politique : seul 11 pour cent des personnes interrogées ayant indiqué ne pas être intéressées du tout par la politique ont participé à la votation, alors que le taux de participation chez les personnes très intéressées politiquement atteignait 77 pour cent.

La sympathie partisane a elle aussi joué un rôle. Le PLR (61 %), le PS (53 %) et le PDC (51 %) ont bien réussi à mobiliser leurs troupes. Parmi les bases des autres partis (UDC, Verts, vert'libéraux⁴ et autres), le taux de participation n'a par contre pas été supérieur à la moyenne (42 %). Comme à l'accoutumée, la participation des personnes ne se réclamant d'aucun parti était largement inférieure à la moyenne (28 %).

Finalement, le taux de participation a aussi augmenté avec la confiance dans le Conseil fédéral. Il importe néanmoins de relever que les écarts se rapportant à ce critère n'étaient pas très marqués. Les personnes ayant une confiance très élevée dans le gouvernement ont ainsi pris part au scrutin à raison de 45 pour cent, alors que celles qui ont qualifié leur confiance de faible à très faible avaient un taux de participation de 31 pour cent.

⁴ Si le taux de participation obtenu dans le cas des vert'libéraux semble élevé (53 %), l'écart par rapport à la moyenne (42 %) n'est pas significatif du point de vue statistique, car le nombre de sympathisantes et de sympathisants compris dans l'échantillon est relativement faible (n=70).

Tableau 2-2 : participation en fonction de critères politiques (en % des votants)

Critères	Participation au scrutin (%) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	42	1'506	
Intérêt politique			V = 0,43***
Très intéressé-e	77	201	+/-7,8
Plutôt intéressé-e	49	765	+/-6,6
Plutôt pas intéressé-e	20	314	+/-5,3
Pas du tout intéressé-e	11	121	+/-5,4
Sympathie politique			V = 0,24***
PLR	61	243	+/-6,2
PDC	51	140	+/-8,3
PS	53	258	+/-6,1
UDC	36	212	+/-6,5
PVL	53	70	+/-11,8
Les Verts	45	139	+/-8,3
Autre parti	32	57	+/-12,3
Aucun parti	28	352	+/-4,7
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0,09*
Très faible à faible (0-4)	31	123	+/-8,2
Moyenne (5)	36	161	+/-7,4
Elevée (6-7)	43	519	+/-4,3
Très élevée (8-10)	45	685	+/-3,7

Les enquêtes VOTO portent aussi sur les motifs d'abstention. Dans le cadre des sondages post-votations, les personnes n'ayant pas participé au scrutin sont confrontées à huit affirmations, qu'elles sont invitées à qualifier d'exactes ou d'inexactes. Le tableau 2-3 donne un aperçu des raisons de non-participation au scrutin du 9 février 2020. Comme à l'accoutumée, les motifs invoqués le plus fréquemment par les abstentionnistes sont l'empêchement (42 %) et l'oubli d'aller voter (40 %). Viennent ensuite le manque d'intérêt pour les sujets de la votation (30 %) et les personnes estimant que ce n'est pas leur voix qui fera la différence. Les quatre autres raisons ont été invoquées tout au plus par une personne sur cinq. Elles ne jouent donc qu'un rôle marginal.

Tableau 2-3 : raisons de la non-participation au scrutin (en % des abstentionnistes)

Raisons de la non-participation	Part (%)
Empêchement (vacances, maladie, etc.)	42
Oubli d'aller voter	40
Désintérêt pour les objets de la votation	30
Le résultat ne dépend pas de ma seule voix	27
Le résultat de la votation était clair	22
Les votations ne peuvent rien changer de toute façon	20
Indécision	18
Objet de la votation trop compliqué	15

Le nombre d'abstentionnistes est de 628. Les pourcentages ont été calculés sur la base du nombre total de réponses matérielles données (hors « ne sait pas » et « aucune indication »). Plusieurs réponses étaient possibles.

3. La formation de l'opinion

L'importance des objets

Les personnes interrogées ont été priées d'indiquer, sur une échelle de 0 (« très faible importance ») à 10 (« très grande importance »), l'importance que les deux objets de la votation du 9 février 2020 avaient pour elles personnellement. Le tableau 3-1 montre que, dans l'ensemble, elles ont accordé plus d'importance à l'interdiction de la discrimination (6,0) qu'à l'initiative sur le logement (5,6). A relever toutefois que le niveau d'importance obtenu était inférieur à la moyenne dans les deux cas. Depuis la première enquête VOTO en septembre 2016, la moyenne arithmétique est de 6,6.

Tableau 3-1 : importance personnelle accordée aux objets de votation (part en % des votants)

Degré d'importance	Initiative sur le logement	Interdiction de la discrimination
Très faible (0-1)	9	12
Faible (2-4)	25	19
Moyenne (5)	16	14
Grande (6-8)	34	28
Très grande (9-10)	16	27
Total	100	100
Moyenne arithmétique (n)	5,6 (940)	6,0 (911)

Remarques : les réponses « ne sait pas » et les refus de se prononcer n'ont pas été pris en compte. Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

Des différences liées aux régions linguistiques et à l'appartenance idéologique ont été constatées dans le cas des deux objets. En Suisse romande et en Suisse italienne, tant l'initiative sur le logement que l'interdiction de la discrimination ont été jugées plus importantes qu'en Suisse alémanique. De plus, l'importance accordée aux objets était d'autant plus grande que la personne interrogée se situait plus à gauche. Dans le cas de l'interdiction de la discrimination, des différences ont en outre été relevées entre hommes et femmes : les femmes ont donné plus d'importance à cet objet que les hommes. S'agissant de l'initiative sur le logement, les locataires (6,7) ainsi que les personnes vivant dans un ménage entrant dans la catégorie de revenu la plus basse (6,6) ou habitant une grande ville⁵ (6,6) ont accordé à l'objet une importance supérieure à la moyenne.

Les difficultés de compréhension et le moment de la décision

Pour chaque objet, les personnes interrogées ont en outre été invitées à indiquer si elles avaient trouvé la prise de décision plutôt aisée ou plutôt compliquée. Le tableau 3-2 donne un aperçu des réponses obtenues à la question des difficultés de compréhension. Il en ressort que les votantes et les votants ont eu nettement moins de peine à comprendre l'interdiction de la discrimination que l'initiative sur le logement. 87 pour cent des personnes interrogées ont en effet indiqué avoir compris assez facilement l'enjeu de l'objet référendaire. Pour l'initiative sur le logement, ce taux était de 75 pour cent. La comparaison avec les enquêtes VOTO précédentes montre que ces pourcentages sont supérieurs à la moyenne, qui est de 69 pour cent. Par conséquent, les deux objets de la votation du 9 février dernier étaient plutôt aisément compréhensibles selon le ressenti des personnes qui y ont pris part.

⁵ Cette catégorie comprend les six villes qui comptent plus de 100'000 habitants, soit Zurich, Genève, Bâle, Berne, Lausanne et Winterthur.

Tableau 3-2 : difficultés de compréhension (en % des votants)

Difficultés de compréhension	Initiative sur le logement	Interdiction de la discrimination
Décision plutôt aisée	75	87
Décision plutôt compliquée	23	12
Aucune indication, ne sait pas	2	1

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%. Nombre de participants = 945 et 912.

Une analyse plus détaillée révèle en outre que les deux objets ont posé plus de problèmes de compréhension en Suisse italienne qu'en Suisse alémanique ou en Suisse romande. Comme à l'accoutumée, les personnes interrogées ont trouvé la décision d'autant plus aisée que leur intérêt politique était prononcé. Dans le cas de l'initiative sur le logement, les hommes (82 %) et les personnes titulaires d'un diplôme universitaire (79 %) ont indiqué plus souvent que les autres catégories avoir compris plutôt aisément les enjeux de la votation.

S'agissant du moment de la décision, l'analyse révèle que l'issue du scrutin sur l'initiative sur le logement était beaucoup plus incertaine que celle du vote sur l'interdiction de la discrimination. Dans le cas de celle-ci, le tableau 3-3 indique en effet que 62 pour cent des personnes interrogées avaient pris leur décision de vote dès le début. 28 pour cent ont pris leur décision en cours de campagne et 10 pour cent seulement au dernier moment. Pour l'initiative sur le logement, les pourcentages correspondants étaient de 49 pour cent, de 34 pour cent et de 18 pour cent. L'analyse des enquêtes VOTO précédentes montre que ces chiffres reflètent une répartition typique de la prise de décision⁶. Il en ressort aussi que trois objets de votation seulement avaient une issue moins incertaine encore que l'interdiction de la discrimination. Il s'agissait de l'initiative « Sortir du nucléaire » (novembre 2016), du référendum contre la naturalisation facilitée (février 2017) et de l'initiative populaire « No Billag » (mars 2018).

Tableau 3-3 : moment de la décision (en % des votants)

Moment de la décision	Initiative sur le logement	Interdiction de la discrimination
Dès le début	49	62
Pendant la campagne	34	28
Au dernier moment	18	10
Total (n)	101 (943)	100 (911)

Les résultats ont été pondérés. Les réponses « ne sait pas » (max. 1%) n'ont pas été prises en compte. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

⁶ Depuis la première enquête VOTO en septembre 2016, la moyenne des pourcentages est de 48 pour cent pour les personnes ayant fait leur choix d'emblée, de 34 pour cent pour la catégorie moyenne et de 18 pour cent pour celles qui prennent leur décision au dernier moment.

L'information

Afin de déterminer à quel degré les votantes et votants avaient connaissance des objets soumis au vote, nous avons développé un indice combinant la question sur la connaissance des objets de la votation et celle sur les raisons de la décision de vote. Il a été construit comme suit : les personnes ayant pu citer les objets de la votation ont obtenu un point. Aucun point n'a été attribué si les personnes n'ont pas réussi à donner de raisons concrètes pour justifier leur vote (« *ne sait pas* », « *pas de réponse* » et « *pas compris / trop compliqué* », etc.). Les raisons d'ordre général, sans rapport avec le contenu, ou les recommandations ont donné lieu à un point. Les personnes ayant mentionné une raison de fond, indépendamment du degré de sophistication de leur réponse, ont reçu deux points. En conséquence, un total maximal de trois points était possible.

Il ressort du tableau 3-4 que le niveau d'information moyen des personnes ayant pris part au vote était très légèrement plus élevé dans le cas de l'initiative sur le logement (2,3) que pour l'interdiction de la discrimination (2,2). La moyenne arithmétique des 24 objets inclus dans les onze enquêtes VOTO réalisées jusqu'ici est de 2,4. Le niveau d'information des votantes et des votants n'était donc pas particulièrement élevé. Cette constatation, qui vaut pour les deux objets, peut être expliquée par la faible intensité du débat public ayant précédé les votations.

Tableau 3-4 : le niveau d'information (en % des votants)

Niveau d'information	Initiative sur le logement	Interdiction de la discrimination
0 point : pas informé-e	4	6
1 point	11	12
2 points	40	35
3 points : informé-e	45	48
Total	100	101
Moyenne arithmétique (n)	2,3 (945)	2,2 (912)

Remarques : les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, le total n'est pas toujours égal à 100%.

La recherche d'information

Le tableau 3-5 fournit des informations sur l'utilisation et l'intensité d'utilisation des sources d'information. Ces données reflètent uniquement les réponses des personnes interrogées qui ont pris part à la votation. Les journaux et le livret du Conseil fédéral (« Explications du Conseil fédéral ») se révèlent être les principales sources d'information. Près de neuf votantes et votants sur dix ont en effet indiqué y avoir eu recours. Pour ce qui est de l'intensité d'utilisation, ce sont les explications du Conseil fédéral qui arrivent en tête.

Les émissions télévisées et radiophoniques sur les votations, les courriers de lecteurs dans les journaux, les pages d'actualités sur Internet, les affiches dans la rue, les annonces dans les journaux, les journaux ou prospectus de votation et les sondages sont également des sources d'information importantes puisqu'elles ont été mentionnées par plus de la moitié des personnes interrogées. Les informations sur le lieu de travail, les films sur Internet et les réseaux sociaux n'ont par contre pas joué un rôle déterminant.

Tableau 3-5 : utilisation des sources d'information (en % des votants, n = 983-1'004)

Source d'information	Taux d'utilisation en %	Intensité d'utilisation
Articles dans les journaux	89	6,3
Livret d'explications du Conseil fédéral	86	6,7
Emissions sur la votation à la télévision	77	5,8
Emissions sur la votation à la radio	66	5,0
Courriers de lecteurs dans les journaux ou commentaires de lecteurs sur les forums en ligne	61	4,5
Pages d'actualités sur Internet	59	4,9
Affiches dans la rue	59	3,5
Journaux ou prospectus de votation	59	4,5
Annonces dans les journaux	58	4,0
Sondages	55	4,2
Informations sur le lieu de travail	33	4,4
Films et vidéoclips sur Internet	27	4,1
Médias sociaux comme Facebook ou Twitter	27	4,1

Les résultats ont été pondérés. Remarques : la deuxième colonne (« taux d'utilisation en % ») indique la proportion de votantes et votants qui ont utilisé la source d'information en question. La troisième colonne (« intensité d'utilisation ») informe sur la mesure dans laquelle chaque média a été mis à profit (moyenne arithmétique de l'intensité d'utilisation entre 1 et 10). La moyenne repose uniquement sur les indications fournies par les personnes qui ont effectivement utilisé le média en question.

4. L'initiative populaire « Davantage de logements abordables »

Le contexte

L'initiative populaire « Davantage de logements abordables » a été déposée en octobre 2016 par l'Association des locataires (ASLOCA) ainsi que plusieurs autres organisations alliées. Selon les nouvelles dispositions constitutionnelles proposées par les auteurs de l'initiative, au moins 10 % des nouveaux logements devaient être construits par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (p.ex. coopératives). Pour atteindre ce but, l'initiative prévoyait que les cantons et les communes obtiennent un droit de préemption qui leur aurait permis d'acquérir des biens-fonds appartenant à des privés, à la Confédération ou aux entreprises qui lui sont liées (p.ex. La Poste ou CFF). L'initiative exigeait aussi que les programmes d'assainissement subventionnés par les pouvoirs publics n'entraînent pas la disparition de logements à loyer modéré existants.

En janvier 2017, le Conseil fédéral a proposé au Parlement de rejeter l'initiative populaire et d'augmenter le crédit-cadre en faveur de la construction de logements d'utilité publique (fonds de roulement) de 250 millions de francs au total sur une période de dix ans. Lors de la session de printemps 2019, les deux Chambres ont approuvé la proposition du Conseil fédéral et ont décidé d'alimenter le fonds de roulement en guise de contre-projet indirect à l'initiative. Cette augmentation devait prendre effet en cas de rejet de l'initiative par le peuple. Les députés de l'UDC, du PLR, du PDC, des vert'libéraux et du PBD ont rejeté l'initiative populaire contre l'avis des représentants du PS et des Verts.

La campagne des partis bourgeois en faveur du « non » a été soutenue par Economiesuisse, par l'Union suisse des arts et métiers (USAM) et par les associations des propriétaires immobiliers, de la branche de l'immobilier et de la construction. Du côté du « oui », l'ASLOCA et les partis de gauche ont pu compter sur le soutien des syndicats et de leurs organisations faïtières (USS et Travail.Suisse) ainsi que d'autres organismes spécialisés comme Coopératives d'habitation Suisse ou Casafair.

Le 9 février 2020, l'initiative sur le logement a été rejetée par 57,1 pour cent des voix et par une nette majorité des cantons (18,5 cantons contre 4,5). Les grandes villes et la Suisse romande, cependant, ont majoritairement approuvé l'initiative.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

Il ressort du tableau 4-1 que la proportion de « oui » à l'initiative sur le logement a varié en fonction de toute une série de critères sociodémographiques. Le premier qui a été déterminant est le niveau de formation : les personnes sans formation post-obligatoire ont, en majorité, accepté l'initiative (65 % de « oui »). Le groupe des personnes ayant une formation professionnelle initiale (61 % de « non ») et celui des personnes ayant une maturité ou une formation professionnelle supérieure l'ont par contre rejetée (63 % de « non »). Le groupe des universitaires, quant à lui, était partagé (47 % de « oui »).

Le statut professionnel a lui aussi joué un rôle. Du point de vue de ce critère, le contraste entre la position des indépendants ainsi que des hommes et femmes au foyer d'une part et celle des personnes inactives en formation d'autre part est frappant : alors que ces derniers ont approuvé l'initiative sur le logement (62 % de « oui »), les autres n'avaient que peu de sympathie pour le projet (71 % de « non » pour les indépendants et 73 % de « non » pour les hommes et femmes au foyer).

Les réponses ont aussi été très différentes en fonction de l'âge et du sexe des personnes interrogées : plus elles étaient âgées, plus leur propension à voter « oui » était faible ;⁷ les femmes (46 %) avaient en outre plus de sympathie pour l'initiative que les hommes (39 %).

⁷ Il ressort toutefois du tableau 4-1 qu'il ne s'agissait pas, en l'occurrence, d'une corrélation continue. L'initiative sur le logement a été rejetée par les 40 à 49 ans et par les plus de 70 ans. Les autres catégories d'âge, par contre, ne s'écartent pas de manière significative du taux de 50 %.

Si le montant effectif du revenu du ménage n'a pas influé sur la décision de vote, la situation de revenu subjective, elle, s'est révélée être un facteur déterminant. Celles et ceux qui ont estimé disposer d'un revenu suffisant ont en effet rejeté l'initiative sur le logement avec une probabilité de 61 pour cent, alors que celles et ceux qui ont affirmé se trouver dans une situation financière précaire l'ont acceptée avec une probabilité de 63 pour cent.

C'est toutefois la situation de logement qui s'est révélée être la déterminante la plus significative, révélant un décalage entre locataires et propriétaires. Alors qu'une majorité des locataires (60 %) ont dit « oui » à l'initiative sur le logement, seul un tiers des propriétaires (33 % de « oui ») en ont fait de même. Pour passer le cap des urnes, l'initiative populaire aurait donc vraisemblablement dû être acceptée bien plus massivement par les locataires.

Tableau 4-1 : comportement de vote en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	43	945	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,15**
Sans formation post-obligatoire	65	80	+/-10,5
Formation professionnelle initiale/ apprentissage	39	356	+/-5,1
Maturité/formation professionnelle supérieure	37	207	+/-6,6
Haute école spécialisée/université/EPF	47	300	+/-5,7
Statut professionnel			V = 0,15*
Indépendant-e	29	75	+/-10,3
Employé-e	44	365	+/-5,1
Autres personnes actives	67	25	+/-18,9
Personnes inactives en formation	62	34	+/-16,6
Personnes inactives à la retraite	42	393	+/-4,9
Femme/homme au foyer	27	37	+/-14,6
Autres personnes inactives	46	15	+/-26,1
Age			V = 0,14*
18 à 29 ans	58	77	+/-11,1
30 à 39 ans	50	64	+/-12,4
40 à 49 ans	32	100	+/-9,2
50 à 59 ans	43	187	+/-7,1
60 à 69 ans	46	193	+/-7,1
70 ans et plus	38	324	+/-5,3
Sexe			V = 0,08*
Hommes	39	447	+/-4,5
Femmes	46	498	+/-4,4
Situation de revenu (subjective)			V = 0,15***
Revenu suffisant	39	730	+/-3,5
Revenu plus ou moins suffisant	55	141	+/-8,2
Revenu insuffisant	63	67	+/-11,6

Situation de logement			V = 0,26***
Locataire	60	314	+/-5,4
Propriétaire	33	617	+/-3,7
Autre situation de logement	23	7	+/-33,9

Dans le cas de l'initiative sur le logement, le positionnement politique a lui aussi eu une grande influence sur la décision de vote (cf. tableau 4-2). Les aspects idéologiques ont été très significatifs et la tendance qui s'est dessinée était nette : plus les personnes interrogées se positionnaient à gauche, plus le taux d'approbation était élevé ; tout à gauche (83 %), la proportion de « oui » était ainsi quatre fois plus élevée que tout à droite (21 %).

Le comportement de vote en fonction de l'identification partisane est consistant avec ce contraste gauche-droite : alors que les sympathisantes et sympathisants du PS (76 %) et des Verts (68 %) ont pour la plupart voté « oui », les personnes proches des quatre autres grands partis ont rejeté l'initiative sur le logement. C'est dans le camp du PLR que la proportion de « oui » était la plus faible en moyenne (15 %). Venaient ensuite l'UDC (24 %), le PDC (31 %) et les vert'libéraux (35 %). Les électrices et les électeurs ont donc, en règle générale, voté en conformité avec les mots d'ordre de leurs partis.

Deux autres facteurs politiques ont également été significatifs. Il y avait d'abord le positionnement face à l'antagonisme économique entre l'État et le marché : 72 pour cent des participantes et des participants qui ont affirmé donner la priorité aux interventions de l'État par rapport à la concurrence ont approuvé l'initiative, alors que ce pourcentage n'était que de 27 pour cent chez celles et ceux qui ont dit préférer l'ordre de priorité inverse. On a en outre constaté une corrélation positive entre la proportion de « oui » à l'initiative et la confiance dans l'Association suisse des locataires (ASLOCA). Parmi les votantes et les votants ayant une grande confiance dans l'ASLOCA, l'initiative a obtenu une majorité de « oui » (62 %). Celles et ceux qui ont qualifié leur confiance dans cette organisation de faible à très faible ont en revanche rejeté l'objet à une nette majorité (25 % de « oui »).

A relever encore que le positionnement sur l'antagonisme entre les valeurs du fédéralisme et du centralisme n'a pas eu d'influence sur le comportement de vote, ce qui est remarquable dans la mesure où cet aspect a souvent été évoqué dans le débat public. Les opposants, en particulier, étaient en effet d'avis que ce n'est pas la Confédération, mais les cantons et les communes qui sont responsables de la politique du logement en premier lieu.

Tableau 4-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs, résultats pondérés)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	43	945	
Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,45***
Tout à gauche (0-2)	83	89	+/-7,8
Gauche (3-4)	64	207	+/-6,6
Centre (5)	37	316	+/-5,3
Droite (6-7)	18	192	+/-5,4
Tout à droite (8-10)	21	98	+/-8,1

Sympathie politique			V = 0,45***
PLR	15	183	+/-5,2
PDC	31	100	+/-9,1
PS	76	185	+/-6,2
UDC	24	126	+/-7,5
PVL	35	52	+/-13,1
Les Verts	68	91	+/-9,6
Autre parti	32	32	+/-16,4
Aucun parti	45	167	+/-7,6
Valeur : Interventions de l'État vs. concurrence dans l'économie			V = 0,32***
Davantage d'interventions de l'État	72	192	+/-6,4
Valeur partagée	44	367	+/-5,1
Davantage de concurrence	27	332	+/-4,8
Confiance dans l'Association suisse des locataires (ASLOCA) (0-10)			V = 0,30***
Très faible à faible (0-4)	25	89	+/-9,0
Moyenne (5)	23	132	+/-7,2
Élevée (6-7)	41	292	+/-5,6
Très élevée (8-10)	62	314	+/-5,4

Les motivations

Les principaux motifs d'approbation et de refus ont été recensés à l'aide d'une question ouverte. Les personnes sondées ont pu citer plusieurs motifs, qui ont ensuite été codés manuellement selon un schéma ad hoc puis synthétisés. Les tableaux ci-après indiquent à quelle fréquence les différents motifs ont été cités comme « première réponse » (réponse principale) et à quelle fréquence ils ont été mentionnés au total (« ensemble des réponses ») par les partisans du « oui » ou du « non ».

Les **motifs d'approbation** (tableau 4-3) peuvent être classés dans trois catégories principales. La première, réunissant 30 pour cent des premières réponses, est la pénurie de logements abordables. Ce motif de décision a été mentionné d'autant plus souvent que la personne interrogée était âgée. La deuxième catégorie des réponses les plus fréquentes est celle des aspects sociaux (15 % des premières réponses). Les partisans de l'initiative y ont avant tout relevé la difficulté, pour les bas revenus, de trouver un logement abordable. Les réponses rangées dans la catégorie des aspects sociaux ont été données avant tout par des femmes et des personnes ayant un revenu élevé. La troisième catégorie est celle des personnes qui trouvent les loyers trop élevés (14 % des premières réponses). Parmi les partisans de l'initiative qui ont critiqué le coût des loyers, la proportion des romands, des locataires et des personnes vivant dans des ménages à bas revenus était supérieure à la moyenne.

Dans une moindre mesure, les réponses critiques visaient aussi les propriétaires (7 % des premières réponses). Les partisans du « oui » ont avant tout dénoncé l'appât du gain et la spéculation. Les autres motifs de fond invoqués avaient une importance marginale. Outre les situations de logement peu satisfaisantes et la nécessité de réglementer le secteur (notamment la construction de logements d'utilité publique), la défense des intérêts des locataires en faisait également partie. À relever encore qu'une proportion relativement importante des réponses étaient générales ou sans rapport avec le contenu de l'initiative (11 % des premières réponses).

Tableau 4-3 : motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	in %	n	in %	n
Pénurie de logements abordables	33	136	39	164
Aspects sociaux (p.ex. difficulté de trouver un logement abordable pour les personnes à bas revenu ou démunies)	15	62	21	88
Niveau élevé des loyers	14	59	18	74
Critique des propriétaires (spéculation en particulier)	7	30	11	47
Situation de logement peu satisfaisante (p.ex. situation, exigüité ou mauvaise qualité du logement)	4	17	8	35
Nécessité de réglementer (y compris d'encourager la construction de logements d'utilité publique)	3	14	5	19
Défense des intérêts des locataires	3	14	4	18
Généralités (ça me plaît, idée sympathique)	11	45	13	55
Recommandations (partis, associations, autres)	5	20	8	35
Motifs divers	1	3	1	6
Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion	1	5	2	7
Ne sait pas/pas de réponse	2	10	2	10
Total	100	416	134	559

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

Les **motifs de rejet** invoqués reflètent essentiellement trois aspects : chez les opposants, une première réponse sur cinq (20 %) mettait en doute la praticabilité de l'initiative sur le logement. Les mesures proposées ont souvent été jugées inadéquates, mais aussi trop rigides ou trop radicales. Beaucoup se sont en outre interrogés sur le rôle de l'État (17 % des premières réponses) et se sont exprimés contre une intervention de l'État ou, autrement dit, en faveur du maintien de la liberté du marché de l'immobilier. A noter que cette catégorie comptait plus d'hommes que de femmes. Le troisième aspect était la disponibilité de logements à la campagne ou dans les agglomérations. A peu près un sixième des personnes interrogées opposées à l'initiative ont mentionné cet argument (16 % des premières réponses). Cette catégorie comprend un pourcentage élevé de personnes âgées ou ayant un revenu confortable.

En rapport étroit avec cet argument, mais relevant du principe général, une personne sur dix ayant voté « non » a estimé déterminant le fait que l'initiative ne tienne pas compte des disparités régionales sur le marché du logement (11 % des premières réponses). Le coût du projet (4 %) et les objections d'ordre fédéraliste (3 %) ont par contre été mentionnés nettement moins souvent. Finalement, il importe encore de relever que les opposants ont été deux fois plus nombreux à suivre des recommandations de vote que les personnes ayant voté « oui » (11 % contre 5 % des premières réponses).

Tableau 4-4 : motifs de refus (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	in %	n	in %	n
Mise en doute de la praticabilité de l'initiative (mesures inadéquates, trop rigides ou trop radicales)	20	110	26	137
Contre des interventions de l'État (ou pour le maintien de la liberté du marché du logement)	17	88	20	108
Disponibilité des logements (p.ex. mention du nombre d'appartements vacants à louer)	16	83	20	106
Disparités régionales (notamment entre la ville et la campagne)	11	57	14	76
Coûts de l'initiative	4	20	6	32
Fédéralisme	3	18	4	22
Généralités (je n'aime pas, ça ne sert à rien)	6	30	8	44
Motifs divers	8	43	12	64
Recommandations (Conseil fédéral, partis, autres)	11	58	15	78
Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion	1	3	1	3
Ne sait pas/pas de réponse	4	20	4	20
Total	100	530	130	690

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100%. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100%.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer divers arguments favorables et défavorables qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter (tableau 4-5). Dans le cadre de l'analyse de ces arguments, il n'était pas seulement intéressant de connaître le pourcentage total d'approbation ou de rejet, mais également de découvrir quels arguments ont divisé les camps du « oui » et du « non ». Lorsque l'évaluation des arguments fait ressortir des divergences marquées entre les deux camps, cela suggère que les points considérés ont joué un rôle prépondérant dans la décision.

Le premier **argument pour** - l'offre de logements abordables doit être augmentée parce que les loyers en Suisse sont beaucoup trop élevés - a été approuvé par 69 pour cent des personnes ayant pris part au sondage. Cet argument a particulièrement fait mouche en Suisse romande (74 %) ainsi que parmi les locataires (77 %) et les femmes (73 %). Pratiquement tous les partisans de l'initiative y ont souscrit (95 %), alors que les opposants étaient partagés (50 % d'approbation).

Le deuxième argument en faveur de l'initiative a polarisé encore plus : si environ trois participants sur cinq (61 %) étaient d'avis que la Confédération devait augmenter son encouragement à la construction de logements d'utilité publique, cet argument était approuvé par 94 pour cent des personnes ayant voté « oui ». Dans le camp du « non », par contre, le taux d'approbation était de 36 pour cent seulement. Cet argument a en outre créé un sérieux clivage entre locataires (78 % d'approbation) et propriétaires (34 % d'approbation).

Parmi tous les arguments pour, c'est toutefois la nécessité de combattre la spéculation qui a obtenu le taux d'approbation le plus élevé (72 %). Il s'agissait d'ailleurs du principal slogan utilisé par les partisans de l'initiative durant la campagne. L'affirmation selon laquelle il importe de mettre un terme à la spéculation sur le marché immobilier a ainsi été approuvée par 91 pour cent des partisans de l'initiative sur le logement de même que par 57 pour cent des opposants. Cet argument a non seulement créé un clivage entre locataires (81 %) et propriétaires (51 %), mais a aussi été accueilli de manière diverse dans les trois régions linguistiques : en Suisse italienne (81 %) et en Suisse romande (79%), les personnes interrogées se sont montrées plus favorables à la lutte contre la spéculation qu'en Suisse alémanique (68 %).

En résumé, ces constatations permettent de conclure que l'initiative sur le logement a échoué aux urnes alors même que l'exigence-clé de ses auteurs - la revendication d'une augmentation de l'offre de logements abordables – a suscité beaucoup de sympathies chez les votantes et les votants. Si une majorité d'entre eux ont malgré tout voté « non », c'est avant tout parce que beaucoup ont estimé que l'initiative ne tenait pas suffisamment compte des différences régionales existant sur le marché du logement.

Tableau 4-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« En Suisse, les loyers sont beaucoup trop élevés. L'offre de logements à loyer modéré doit donc être augmentée. »	Total	69	29	2
	Partisans	95	5	1
	Opposants	50	48	3
« La Confédération doit davantage promouvoir la construction de logements d'utilité publique. »	Total	61	38	1
	Partisans	94	6	1
	Opposants	36	63	1
« Il faut mettre un terme à la spéculation sur le marché immobilier. »	Total	72	24	4
	Partisans	91	7	3
	Opposants	57	38	5
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Les interventions de l'État sur le marché du logement doivent se limiter au minimum. »	Total	54	42	4
	Partisans	30	65	6
	Opposants	72	25	3
« La situation sur le marché du logement s'est nettement détendue ces dernières années. L'initiative n'est donc plus nécessaire. »	Total	35	59	7
	Partisans	8	88	4
	Opposants	55	36	8
« L'initiative ne tient pas suffisamment compte des particularités sur les différents marchés du logement : la situation en zone rurale n'est pas du tout la même qu'en milieu urbain. »	Total	88	8	4
	Partisans	79	15	6
	Opposants	95	3	3

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 69 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 95 % de tous les partisans et 50 % de tous les opposants) soutiennent l'argument disant que les loyers sont beaucoup trop élevés en Suisse et que l'offre de logements à loyer modéré doit donc être augmentée. Cet argument a été rejeté par 29 % de tous les votantes et votants, alors que 2 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100%. N pour tous les arguments : total = 945, partisans = 415, opposants = 530.

L'**argument contre** selon lequel les interventions de l'État sur le marché du logement doivent se limiter au minimum a été approuvé par 54 pour cent des personnes ayant pris part au sondage. Cette affirmation antiétatiste a obtenu l'aval d'une nette majorité des opposants à l'initiative sur le logement (72 %), alors que les partisans du « oui » n'étaient que trois sur dix à y souscrire (30 %). Les différences entre hommes et femmes étaient en outre considérables, les femmes ayant été moins nombreuses à être d'accord avec cet argument (47 %) que les hommes (62 %).

L'argument contre selon lequel la situation sur le marché du logement s'était nettement détendue au point que l'initiative n'était plus nécessaire n'a par contre pas convaincu une majorité : seul 35 pour cent des votantes et des votants étaient en effet d'accord avec cette affirmation. Parmi les opposants à l'initiative, la proportion des personnes y ayant souscrit était tout de même de 55 pour cent, alors que dans le camp du « oui », seul huit pour cent partageaient ce point de vue. Par ailleurs, le taux d'approbation de cet argument contre était d'autant plus élevé que l'âge des répondants était avancé. Finalement, il a été mieux accueilli par les hommes (40 %) que par les femmes (31 %).

L'argument contre portant sur les différences entre les régions a en revanche été approuvé très largement. L'affirmation selon laquelle l'initiative ne tenait pas suffisamment compte des particularités sur les différents marchés du logement a en effet obtenu l'aval de près de neuf votantes ou votants sur dix (88 %). Même parmi les partisans, le taux d'approbation était très élevé (79 %) et chez les personnes ayant voté « non », il a atteint non moins de 95 pour cent.

5. L'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle

Le contexte

En décembre 2018, les deux Chambres du Parlement ont adopté un renforcement de la norme antiracisme qui avait été élaboré à la suite d'une initiative parlementaire déposée par le député socialiste valaisan Mathias Reynard en 2013. L'interdiction de la discrimination et de l'incitation à la haine fondée sur l'appartenance raciale, ethnique ou religieuse avait alors été étendue à l'orientation sexuelle. Le Conseil national a approuvé cette modification du code pénal et du code pénal militaire par 121 voix contre 67 et le Conseil des États par 30 voix contre 12. Le PS, le PDC, les Verts, les vert'libéraux et le PBD ont soutenu le projet en bloc et le PLR la soutenu dans sa majorité. Le groupe UDC, pour sa part, était opposé à l'élargissement de la norme antiracisme.

Le référendum lancé contre cette modification a abouti grâce aux efforts d'un comité dirigé par l'Union Démocratique Fédérale (UDF) et les Jeunes UDC. Durant la campagne qui a précédé les votations, le camp du « non » était constitué de ces deux partis, renforcés par l'UDC et de petits groupements tels que le Réseau évangélique suisse.⁸ Les partisans de la modification bénéficiaient d'un appui nettement plus large : outre les partis énumérés plus haut, de nombreuses organisations ont recommandé de voter « oui » à l'élargissement de la norme antiracisme et Pink Cross, la fédération des hommes gais, ainsi que l'Organisation des lesbiennes suisses ont bénéficié d'une présence médiatique importante. Les recommandations de voter « oui » émises par l'Église évangélique réformée de Suisse et par la Fédération suisse des communautés israélites ont également été très remarquées. La Conférence des Évêques Suisses, pour sa part, a renoncé à une recommandation de vote et le PEV a opté pour la liberté de vote.

La campagne n'a pas été particulièrement animée. Le 9 février, l'interdiction de la discrimination a été acceptée à une nette majorité de 63,1 % des voix.

La décision de vote en fonction de critères sociaux et politiques

L'étude des facteurs individuels ayant influé sur la décision de vote révèle que les critères sociodémographiques ont joué un rôle mineur dans l'ensemble. L'âge et le niveau de formation font cependant exception : plus les personnes interrogées étaient âgées, moins l'interdiction de la discrimination a eu tendance à être soutenue. Selon le tableau 5-1, le taux d'approbation le plus bas a ainsi été obtenu dans la catégorie d'âge la plus élevée, soit chez les plus de 70 ans. S'agissant du critère du niveau de formation, les universitaires se distinguent des autres catégories dans la mesure où le taux d'approbation y est supérieur à la moyenne (75 % de « oui »).

5-1 : comportement de vote en fonction de critères sociodémographiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	63	912	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,17***
Sans formation post-obligatoire	59	81	+/-10,8
Formation professionnelle initiale/apprentissage	58	330	+/-5,3
Maturité/formation professionnelle supérieure	57	201	+/-6,9
Haute école spécialisée/université/EPF	75	298	+/-4,9

⁸ A relever que différentes sections cantonales du PLR (AR, OW, SZ, ZG) et du PEV (BE, LU, SZ, TG) ont elles aussi recommandé de voter « non ».

Age			V = 0,18**
18 à 29 ans	77	82	+/-9,2
30 à 39 ans	79	64	+/-10,0
40 à 49 ans	63	95	+/-9,7
50 à 59 ans	60	178	+/-7,2
60 à 69 ans	66	191	+/-6,7
70 ans et plus	53	302	+/-5,6

Les préférences politiques ont eu une influence nettement plus significative sur la décision de vote que les facteurs sociodémographiques (cf. tableau 5-2). Des différences considérables se sont dessinées en fonction des sympathies partisans : si une grande majorité des personnes proches des Verts (89 %), du PS (87 %) ou du PVL (79 %) ont dit « oui » à l'interdiction de la discrimination, celles qui ont des affinités avec l'UDC ont clairement pris le parti du « non » (27 % de « oui »). Les sympathisants du PDC (55 % de « oui ») et du PLR (56 % de « oui ») étaient, pour leur part, profondément divisés. Ces deux partis n'ont donc pas réussi à convaincre leurs troupes de voter « oui ». Ce constat est d'autant plus remarquable qu'ils avaient tous les deux recommandé de voter « oui » au niveau fédéral. Sans compter que le PLR a pu compter sur la présence de sa conseillère fédérale Karin Keller-Sutter, cheffe du DFJP, dans les débats publics pour représenter la position du Conseil fédéral et recommander de voter « oui ».

Compte tenu des résultats présentés plus haut, il n'est pas surprenant que le comportement de vote ait été fortement marqué par le contraste gauche-droite : tout à gauche, l'objet a été accepté à une écrasante majorité (95 %), alors que tout à droite, la plupart des votantes et des votants l'ont rejeté (63 % de « non »). La confiance dans le Conseil fédéral a également été un élément déterminant : les électrices et électeurs ayant une très grande confiance dans le Gouvernement ont dit « oui » à l'interdiction de la discrimination beaucoup plus souvent (70 %) que celles et ceux qui s'en méfient (31 %).

Finalement, la décision de vote a aussi été infléchie par l'attitude des votants face au choix entre modernité et tradition. Ceux qui ont préféré la modernité à la tradition ont été deux fois plus nombreux à glisser un « oui » dans l'urne (80 %) que ceux qui ont fait le choix inverse (40 %).

Tableau 5-2 : comportement de vote en fonction de critères politiques (en % des votants effectifs)

Critères	Oui (en %) (pondéré)	n	V de Cramer/ erreur standard
Total	63	912	
Sympathie politique			V = 0,44***
PLR	56	177	+/-7,3
PDC	55	95	+/-10,1
PS	87	179	+/-5,0
UDC	27	119	+/-8,0
PVL	79	53	+/-11,0
Les Verts	89	91	+/-6,5
Autre parti	36	31	+/-17,2
Aucun parti	68	158	+/-7,3

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,44***
Tout à gauche (0-2)	95	87	+/-4,8
Gauche (3-4)	90	209	+/-4,1
Centre (5)	60	300	+/-5,6
Droite (6-7)	42	189	+/-7,1
Tout à droite (8-10)	37	91	+/-10,0
Confiance dans le Conseil fédéral (0-10)			V = 0,21***
Très faible à faible (0-4)	31	59	+/-11,9
Moyenne (5)	55	90	+/-10,4
Elevée (6-7)	64	319	+/-5,3
Très élevée (8-10)	70	439	+/-4,3
Valeur : modernité vs. tradition			V = 0,29***
Modernité	80	297	+/-4,5
Valeur partagée	61	406	+/-4,7
Tradition	40	171	+/-7,4

Les motivations

Les principaux motifs d'acceptation ou de refus de l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle ont été recensés à l'aide d'une question ouverte, codés manuellement et regroupés par catégories. Les deux tableaux suivants indiquent à quelle fréquence un motif a été cité en premier lieu (première réponse ou raison principale) et à quelle fréquence ce motif a été mentionné au total (ensemble des réponses) par les partisans du « oui » ou du « non ».

Il ressort du tableau 5-3 que les **motifs d'acceptation** sont dominés par deux principes d'ordre général : le premier, qui a été nommé le plus souvent, est celui de la nécessité de lutter contre la discrimination (30 % des premières réponses). On remarquera que les jeunes ont été particulièrement nombreux à indiquer ce motif. Avec 24 pour cent des premières réponses, la tolérance à l'égard des personnes LGBT arrive en deuxième place dans la liste des motifs invoqués. Cette catégorie définie de manière assez large inclut des réponses favorables à une société libérale et humaniste. Ce sont les femmes, les personnes âgées et les romands qui sont le plus fortement représentés dans cette catégorie.

Parmi les personnes qui ont voté « oui », certaines ont expliqué leur décision par la nécessité de mieux protéger la communauté LGBT (8 % des premières réponses), par leur volonté de soutenir l'élargissement de la norme antiracisme (7 %) ou par des expériences faites dans leur entourage (5 %). Dans cette dernière catégorie, les personnes interrogées ont pour la plupart fait mention de personnes homosexuelles qu'elles connaissent personnellement. Parmi les motifs non substantiels, la catégorie des généralités comprend un pourcentage de réponses particulièrement élevé (11 %).

Tableau 5-3: les motifs d'approbation (en % des votes positifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	in %	n	in %	n
Contre la discrimination	30	197	36	234
Tolérance à l'égard des personnes LGBT	24	155	30	192
Nécessité d'une meilleure protection (p.ex. à la suite d'agressions)	8	55	12	75
Soutien à l'élargissement de la norme pénale	7	44	8	52
Expériences faites dans l'entourage proche	5	32	6	42
Généralités (« il faut faire quelque chose », « c'est une bonne chose », etc.)	11	73	14	88
Motifs divers	5	34	8	55
Recommandations (Conseil fédéral, partis, associations, autres)	4	27	7	46
Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion	2	11	3	19
Ne sait pas/pas de réponse	3	22	3	22
Total	100	648	127	826

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'ayant parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

Il ressort du tableau 5-4 que 36 pour cent des répondants ont estimé dans leur première réponse que la législation en vigueur était suffisante. Parmi les personnes ayant voté « non », ce sont les hommes et les personnes proches de l'UDC qui ont mentionné ce principal **motif de rejet** le plus souvent.

Une proportion substantielle de répondants souhaitait éviter la mise en place d'interdictions supplémentaires (13 % des premières réponses) ou d'une « loi spéciale » (11 % des premières réponses). Les auteurs des réponses entrant dans cette dernière catégorie n'étaient pour l'essentiel pas d'accord avec l'adjonction de l'orientation sexuelle à la liste des critères énumérés dans la norme antiracisme. La restriction de la liberté d'opinion (6 % des premières réponses et tout de même 11 % de toutes les réponses données) a elle aussi joué un rôle important dans la motivation des opposants.

A relever que certaines des personnes interrogées ont invoqué leurs convictions personnelles (8 % des premières réponses). Plusieurs ont précisé qu'il s'agissait de convictions religieuses. Il importe finalement de souligner que les autres motifs substantiels, rassemblés dans la catégorie des motifs divers, représentaient un pourcentage inhabituellement élevé (14 % des premières réponses). Cela tend à indiquer que les personnes ayant voté « non » étaient animées par tout une gamme de motifs différents.

Tableau 5-4 : motifs de refus (en % des votes négatifs)

	Premières réponses		Ensemble des réponses	
	in %	n	in %	n
La législation en vigueur est suffisante	36	95	36	95
Pas d'interdictions supplémentaires	13	34	20	53
Restriction de la liberté d'opinion	6	17	11	29
Pas besoin d'une loi spéciale	11	28	11	28
Convictions personnelles (p.ex. religieuses)	8	20	9	24
Généralités (« ça ne marche pas », « c'est trop radical », etc.)	4	12	5	13
Recommandations (partis, associations, autres)	3	7	5	12
Motifs divers	14	37	18	48
Manifestement une fausse réponse/erreur/confusion	1	3	2	4
Ne sait pas/pas de réponse	4	12	4	12
Total	100	265	120	318

Les résultats ont été pondérés. Les chiffres ayant été arrondis, la somme de tous les motifs n'est pas toujours égale à 100 %. Bien qu'elles aient parfois mentionné plusieurs motifs, les personnes sondées ont systématiquement été interrogées sur leurs autres raisons éventuelles. Les deux dernières colonnes prennent en compte toutes les motivations citées par les personnes interrogées, ce qui explique que la somme totale est supérieure à 100 %.

L'impact des arguments de vote

Les personnes interrogées se sont vu suggérer trois arguments favorables et trois défavorables à l'interdiction de la discrimination qu'elles étaient invitées à approuver ou à rejeter. Il ressort du tableau 5-5 que les **arguments pour** proposés ont obtenu de nettes majorités. « En Suisse, personne ne doit être discriminé en raison de son orientation sexuelle » est l'affirmation qui a été le plus souvent approuvée par les personnes interrogées : non moins de 97 pour cent d'entre elles y ont en effet souscrit. Dans le camp du « non », cette proportion était de 93 pour cent et dans le camp du « oui », elle a même atteint 99 pour cent. Le taux d'approbation dépassait 90 pour cent dans tous les groupes de critères sociaux et politiques étudiés.

Le deuxième argument pour s'est révélé être nettement plus controversé : l'affirmation selon laquelle il est nécessaire de mieux protéger les personnes homosexuelles parce qu'il arrive régulièrement qu'elles soient agressées verbalement ou physiquement en public a été approuvée par près de trois quarts des personnes interrogées (74 %). Ce taux d'approbation diffère toutefois fortement en fonction de la décision de vote : si pratiquement toutes les personnes ayant voté « oui » y ont souscrit (94 %), ce n'était le cas que de deux répondants sur cinq dans le camp du « non » (41 %). En ce qui concerne les régions linguistiques, relevons que la nécessité de mieux protéger les personnes homosexuelles a été reconnue beaucoup plus souvent en Suisse romande (86 %) qu'en Suisse alémanique (70 %). Dans les parties italophones de la Suisse, le taux d'approbation (75 %) avoisinait la moyenne générale.

Selon le troisième argument pour, « notre société doit être ouverte à des modes de vie et à des schémas relationnels divers ». Cette affirmation faisant appel à la tolérance a été approuvée sur un large front. Dans l'ensemble, 93 pour cent des personnes interrogées s'y sont ralliés (98 % dans le camp du « oui » et 85 % dans le camp du « non »). S'agissant finalement de l'identification partisane, le taux d'approbation était inférieur à la moyenne chez les sympathisantes et sympathisants de l'UDC (85 %).

Tableau 5-5 : accueil des arguments pour et contre (en % des votants)

Arguments pour		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« En Suisse, personne ne doit être discriminé en raison de son orientation sexuelle. »	Total	97	3	0
	Partisans	99	1	0
	Opposants	93	7	1
« Il arrive régulièrement que des personnes homosexuelles soient agressées verbalement ou physiquement en public. Il est donc nécessaire de mieux les protéger. »	Total	74	22	4
	Partisans	94	5	2
	Opposants	41	53	7
« Notre société doit être ouverte à des modes de vie et à des schémas relationnels divers. »	Total	93	6	1
	Partisans	98	1	1
	Opposants	85	14	1
Arguments contre		D'accord	Pas d'accord	Ne sait pas
« Un renforcement de la norme antiraciste est un trop grand frein à la liberté d'opinion. »	Total	41	55	4
	Partisans	21	75	4
	Opposants	76	20	4
« Cela fait longtemps que les personnes homosexuelles sont acceptées comme membres à part entière de notre société. Il est donc inutile de créer une norme spécifique. »	Total	46	52	2
	Partisans	19	78	3
	Opposants	91	8	1
« Exprimer un avis critique sur l'homosexualité doit rester possible. »	Total	70	26	4
	Partisans	63	32	5
	Opposants	81	16	3

Les résultats ont été pondérés. Ces chiffres constituent des pourcentages en ligne. Exemple de lecture concernant le premier argument : 97 % de l'ensemble des votantes et votants (resp. 99 % de tous les partisans et 93 % de tous les opposants) soutiennent l'argument selon lequel en Suisse, personne ne doit être discriminé en raison de son orientation sexuelle. Cet argument a été rejeté par 3 % de tous les votantes et votants, alors que 0 % n'ont pas été en mesure de répondre (« ne sait pas »). Les chiffres ayant été arrondis, les totaux ne sont pas toujours égaux à 100 %. N pour tous les arguments total = 912, partisans = 648, opposants = 264.

Pour ce qui est des **arguments contre** invoqués durant la campagne, les opposants à l'interdiction de la discrimination ont argué du fait que la nouvelle norme bridait trop fortement la liberté d'opinion. Cet avis n'était partagé que par deux participantes ou participants sur cinq (41 %). Parmi les personnes ayant voté « non », l'argument avait cependant un taux d'approbation substantiel (76 %). Dans le camp du « oui », en revanche, seul 21 pour cent partageaient cette position. Une nette différence a en outre été constatée entre hommes et femmes : celles-ci se sont ralliées moins souvent à cet argument contre (37 % d'approbation) que les hommes (46 %).

L'argument selon lequel cela fait longtemps que les personnes homosexuelles sont acceptées comme membres à part entière de notre société et selon lequel il est donc inutile de créer une norme spécifique a creusé un profond fossé entre partisans et opposants. Si, dans l'ensemble, il a obtenu l'appui de 46 pour cent des personnes ayant pris part au vote, il est frappant de constater que 91 pour cent l'ont approuvé dans le camp du « non » et 19 pour cent seulement dans le camp du « oui ». Différents critères sociodémographiques ont en outre influé sur le taux d'approbation de cet argument. Parmi les personnes ayant jugé cette norme spéciale inutile, les hommes, les personnes résidant en Suisse italophone et les personnes âgées étaient particulièrement nombreux.

Le comité en faveur du « non » militait pour le rejet de la nouvelle norme en argumentant qu'exprimer un avis critique sur l'homosexualité devait rester possible. Avec 70 % d'avis favorables, cet argument a été approuvé sur un large front. De plus, l'écart entre le camp du « oui » et le camp du « non » n'était pas particulièrement grand : 63 pour cent des partisans et 81 pour cent des opposants se sont ralliés à cet argument. Des différences notables ont cependant encore une fois été constatées entre hommes et femmes et entre les régions linguistiques : l'exigence de pouvoir continuer d'exprimer un avis critique sur l'homosexualité a été soutenue plus souvent par les hommes (77 %) que par les femmes (63 %) et dans une plus large mesure en Suisse alémanique (76 %) qu'en Suisse romande (52 %) ou au Tessin (56 %).

Le « oui » à l'interdiction de la discrimination doit donc être compris en premier lieu comme une expression de soutien à une société tolérante et libre de toute discrimination à l'égard de la communauté LGBT. Il est intéressant de noter que les partisans du « non » ne sont pas parvenus à convaincre une majorité des votantes et des votants du message clé de leur campagne, selon lequel la restriction de la liberté d'opinion impliquée par l'objet n'était pas acceptable. L'argument le plus persuasif pour les personnes ayant voté « non » était celui de l'intégration sociale des personnes homosexuelles ou bisexuelles et donc de l'inutilité d'une protection spéciale.

Annexe

La présente analyse repose sur l'enquête post-votation VOTO relative à la votation fédérale du 9 février 2020 réalisée conjointement par le centre de recherche FORs à Lausanne, le Centre d'études sur la démocratie Aarau (ZDA) et l'institut de sondage LINK sur mandat de la Chancellerie fédérale. FORs et le ZDA se sont partagés la responsabilité du développement et de la traduction du questionnaire. L'enquête a été réalisée par LINK entre le 10 et le 28 février 2020. FORs, en collaboration avec le Centre d'études sur la démocratie Aarau ZDA, a ensuite été chargé de l'analyse des données et de la rédaction du rapport.

La collecte des données

Le cadre de sondage pour les enquêtes auprès de la population (SRPH) de l'Office fédéral de la statistique (OFS) a servi de cadre de sondage pour la présente collecte de données. Le SRPH repose sur les registres officiels de la population dont les données sont fournies à l'OFS dans le cadre du nouveau système de recensement, et actualisées trimestriellement. Ce procédé permet de garantir une couverture complète de la population cible (citoyens suisses disposant du droit de vote). L'ensemble des citoyens suisses disposant du droit de vote a ensuite été réparti en trois strates représentant les régions linguistiques, sur la base desquelles des échantillons indépendants les uns des autres ont été constitués de manière aléatoire. La stratification de l'échantillon total est non proportionnelle. Cela signifie que les différentes strates d'échantillonnage n'ont pas été sélectionnées proportionnellement à leur répartition dans la population totale : en effet, le Tessin et la Suisse romande sont surreprésentés dans l'échantillon total. Ce procédé permet de garantir une analyse fiable concernant le comportement de vote des deux régions linguistiques plus petites susmentionnées. Concernant l'évaluation des données à l'échelle nationale, une pondération initiale a été employée (voir aussi section relative à la pondération).

L'échantillon comprend un total de 1'506 personnes interrogées, parmi lesquelles 51 pour cent proviennent de Suisse alémanique (n=770), 28 pour cent de Suisse romande (n=414) et 21 pour cent de Suisse italienne (n=322). L'enquête a duré en moyenne 22 minutes.

Tableau 0-1 : Exploitation des adresses

	Nombre	en %	en % des numéros de tél. valables
Adresses actives consolidées (après déduction des personnes décédées ou ayant déménagé à l'étranger)	5'649	100	
Appartenance à l'échantillon non déterminée (pas de numéro de téléphone, numéro non valable, personne inconnue ou ayant déménagé, répondeur téléphonique, courrier retourné à l'expéditeur, etc.)	1'978	35	
Total des adresses avec numéro de téléphone valable	3'671	65	100
Pas atteint (pas de contact)	1'318	23	36
Contact établi	2'353	42	64
Refus, problèmes de santé, injoignable après le premier contact, etc.	847	15	23
Total des entretiens	1'506	27	41

La structure de l'échantillon

Les personnes ayant participé au vote sont nettement surreprésentées dans l'échantillon pondéré selon le design. Néanmoins, l'écart (+25.4 points de pourcentage) se situe dans le cadre habituel. Les écarts relatifs à la décision de vote effective s'élèvent à -1,2 points de pourcentage pour l'initiative populaire « davantage de logements abordables » et à +7,1 points de pourcentage pour l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle.

La pondération

Premièrement, une pondération initiale a été utilisée afin de corriger le biais induit par le design de l'étude (stratification non proportionnelle des régions linguistiques). Deuxièmement, une pondération pour non-réponse a également été introduite pour compenser la répartition non aléatoire des participants. Une distinction a été opérée entre les deux motifs principaux de non-réponse, à savoir l'impossibilité de joindre la personne pendant la durée de l'étude et le refus après un premier contact. Cette différenciation est recommandée, car les causes de ces deux motifs principaux de non-réponse sont souvent antagonistes : les personnes injoignables sont souvent actives au niveau professionnel et social, plus jeunes, et vivent dans des ménages de petite taille. En revanche, les personnes qui refusent de répondre sont souvent peu actives et s'impliquent peu au niveau politique. Une pondération pour non-réponse agrégée ne permettrait pas de tenir compte de ces différences. Par conséquent, nous avons dans un premier temps estimé la probabilité d'être contacté au moyen d'une régression logistique. Sur la base de cette estimation, nous avons calculé le poids accordé au contact (score de propension). Dans une deuxième étape, nous avons estimé la probabilité que les personnes contactées coopèrent sur la base du même procédé. Les deux modèles utilisent des variables sociodémographiques issues du registre ainsi que des informations sur les membres de l'échantillon récoltées durant l'enquête (comme le nombre de tentatives infructueuses de prise de contact). L'estimation de la possibilité de prise de contact est le résultat de la pondération initiale, de la joignabilité ainsi que de l'information relative à l'existence ou non d'une ligne de téléphone fixe. Pour sa part, la probabilité de posséder un téléphone fixe est également calculée au moyen d'une régression logistique qui s'appuie sur des variables sociodémographiques issues du registre. La pondération pour non-réponse résulte de la multiplication du poids des facteurs « contact » et « coopération » et de la normalisation. Dans une dernière étape, cette pondération des répondants a été adaptée à la participation et aux décisions de vote effectives.

L'inférence

Les valeurs d'une enquête sont systématiquement sujettes à une erreur aléatoire. Le présent rapport repose sur un intervalle de confiance de 95 pour cent. Cet intervalle donne la fourchette (double marge d'erreur) à l'intérieur de laquelle la valeur réelle de la population totale a une probabilité de 95 pour cent de se situer. L'intervalle de confiance dépend à la fois de la taille de l'échantillon et de la répartition des valeurs des variables. En cas de rapport équilibré entre les pourcentages de vote « oui » et « non » (soit un pourcentage de 50 % de « oui » et de 50 % de « non ») pour une taille d'échantillon de 1000 personnes interrogées, la marge d'erreur s'élève à +/-3,1 points de pourcentage. En d'autres termes : dans cet exemple, la probabilité que la répartition réelle des voix se situe entre 46.9 pour cent et 53.1 pour cent est de 95 pour cent. Cette erreur aléatoire augmente au fur et à mesure que le nombre de personnes sondées diminue selon le principe de la racine nième (la marge d'erreur évolue de manière inversement proportionnelle à la racine carrée de la taille de l'échantillon). Dans le cas de sous-groupes de petite taille, la marge d'erreur augmente de telle manière qu'elle compromet significativement la pertinence statistique des valeurs de l'échantillon.

Dans le cadre de l'analyse de la décision de vote, seules les différences concernant la décision effective, c.-à-d. entre les personnes ayant approuvé ou rejeté l'initiative, ont été examinées à chaque fois. Les personnes qui ont voté blanc ou celles qui ne se souvenaient plus n'ont pas été prises en compte.

Les tableaux

Tableau 0-2 : Participation à la votation du 9 février 2020 en fonction des critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Taux de participation (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	42	1'506	
Sexe			V = n.s
Hommes	39	706	+/-3,6
Femmes	44	800	+/-3,4
Total	42	1'506	
Age			V = 0,20***
18 à 29 ans	26	171	+/-6,6
30 à 39 ans	43	102	+/-9,7
40 à 49 ans	35	186	+/-6,9
50 à 59 ans	39	307	+/-5,5
60 à 69 ans	50	290	+/-5,8
70 ans et plus	55	450	+/-4,6
Total	42	1'506	
Revenu équivalent			V = 0,17***
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'380)	31	340	+/-4,9
2 ^e quartile (CHF 3'381-4'670)	47	318	+/-5,5
3 ^e quartile (CHF 4'671-6'380)	41	316	+/-5,4
4 ^e quartile (> CHF 6'380)	54	324	+/-5,4
Total	43	1'298	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,24***
Sans formation post-obligatoire	26	184	+/-6,3
Formation professionnelle initiale/apprentissage	34	613	+/-3,8
Maturité/formation professionnelle supérieure	47	311	+/-5,6
Haute école spécialisée/université/EPF	61	391	+/-4,8
Total	42	1'499	
Statut professionnel			V = 0,18***
Indépendant-e	46	111	+/-9,3
Employé-e	37	616	+/-3,8
Autres personnes actives	25	55	+/-11,5
Personnes inactives en formation	34	69	+/-11,3
Personnes inactives à la retraite	55	550	+/-4,2
Femme/homme au foyer	29	74	+/-10,4
Autres personnes inactives	38	28	+/-18,3
Total	42	1'503	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = n.s.
Tout à gauche (0-2)	55	119	+/-9,0
Gauche (3-4)	47	306	+/-5,6
Centre (5)	39	524	+/-4,2
Droite (6-7)	43	304	+/-5,6
Tout à droite (8-10)	49	135	+/-8,5
Total	44	1'388	
Sympathie politique			V = 0,24***
PLR	61	243	+/-6,2
PDC	51	140	+/-8,3
PS	53	258	+/-6,1
UDC	36	212	+/-6,5
PVL	53	70	+/-11,8
Les Verts	45	139	+/-8,3
Autre parti	32	57	+/-12,3
Aucun parti	28	352	+/-4,7
Total	42	1'471	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0,09*
Très faible à faible (0-4)	31	123	+/-8,2
Moyenne (5)	36	161	+/-7,4
Elevée (6-7)	43	519	+/-4,3
Très élevée (8-10)	45	685	+/-3,7
Total	42	1'488	
Intérêt politique			V = 0,43***
Très intéressé-e	77	301	+/-4,8
Plutôt intéressé-e	49	765	+/-3,6
Plutôt pas intéressé-e	20	314	+/-4,4
Pas du tout intéressé-e	11	121	+/-5,5
Total	42	1'501	

Tableau 0-3 : Part des votes positifs concernant l'initiative populaire « Davantage de logements abordables » en fonction de critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	43	945	
Sexe			V = 0,08*
Hommes	39	447	+/-4,5
Femmes	46	498	+/-4,4
Total	43	945	
Age			V = 0,14*
18 à 29 ans	58	77	+/-11,1
30 à 39 ans	50	64	+/-12,4
40 à 49 ans	32	100	+/-9,2
50 à 59 ans	43	187	+/-7,1
60 à 69 ans	46	193	+/-7,1
70 ans et plus	38	324	+/-5,3
Total	43	945	
Revenu équivalent			V = n.s
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'380)	47	173	+/-7,5
2 ^e quartile (CHF 3'381-4'670)	44	208	+/-6,8
3 ^e quartile (CHF 4'671-6'380)	48	210	+/-6,8
4 ^e quartile (> CHF 6'380)	38	251	+/-6,0
Total	44	842	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,15**
Sans formation post-obligatoire	65	80	+/-10,5
Formation professionnelle initiale/apprentissage	39	356	+/-5,1
Maturité/formation professionnelle supérieure	37	207	+/-6,6
Haute école spécialisée/université/EPF	47	300	+/-5,7
Total	43	943	
Statut professionnel			V = 0,15*
Indépendant-e	29	75	+/-10,3
Employé-e	44	365	+/-5,1
Autres personnes actives	67	25	+/-18,9
Personnes inactives en formation	62	34	+/-16,6
Personnes inactives à la retraite	42	393	+/-4,9
Femme/homme au foyer	27	37	+/-14,6
Autres personnes inactives	46	15	+/-26,1
Total	43	944	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,45***
Tout à gauche (0-2)	83	89	+/-7,8
Gauche (3-4)	64	207	+/-6,6
Centre (5)	37	316	+/-5,3
Droite (6-7)	18	192	+/-5,4
Tout à droite (8-10)	21	98	+/-8,1
Total	43	902	
Sympathie politique			V = 0,45***
PLR	15	183	+/-5,2
PDC	31	100	+/-9,1
PS	76	185	+/-6,2
UDC	24	126	+/-7,5
PVL	35	52	+/-13,1
Les Verts	68	91	+/-9,6
Autre parti	32	32	+/-16,4
Aucun parti	45	167	+/-7,6
Total	43	936	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = n.s
Très faible à faible (0-4)	43	65	+/-12,1
Moyenne (5)	48	93	+/-10,2
Elevée (6-7)	43	327	+/-5,4
Très élevée (8-10)	41	453	+/-4,5
Total	43	938	
Intérêt politique			V = n.s
Très intéressé-e	43	266	+/-6,0
Plutôt intéressé-e	43	529	+/-4,2
Plutôt pas intéressé-e	39	128	+/-8,5
Pas du tout intéressé-e	57	20	+/-22,3
Total	43	943	

Tableau 0-4 : Part des votes positifs concernant l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle en fonction de critères sociodémographiques et politiques (en % des votants (résultats pondérés))

Critères	Oui (%)	n	V de Cramer/erreur standard
Total	63	912	
Sexe			V = n.s.
Hommes	60	432	+/-4,6
Femmes	66	480	+/-4,3
Total	63	912	
Age			V = 0,18**
18 à 29 ans	77	82	+/-9,2
30 à 39 ans	79	64	+/-10,0
40 à 49 ans	63	95	+/-9,7
50 à 59 ans	60	178	+/-7,2
60 à 69 ans	66	191	+/-6,7
70 ans et plus	53	302	+/-5,6
Total	63	912	
Revenu équivalent			V = n.s.
1 ^{er} quartile (≤ CHF 3'380)	66	161	+/-7,3
2 ^e quartile (CHF 3'381-4'670)	57	194	+/-7,0
3 ^e quartile (CHF 4'671-6'380)	72	205	+/-6,2
4 ^e quartile (> CHF 6'380)	64	247	+/-6,0
Total	65	807	
Niveau de formation (diplôme)			V = 0,17***
Sans formation post-obligatoire	59	81	+/-10,8
Formation professionnelle initiale/apprentissage	58	330	+/-5,3
Maturité/formation professionnelle supérieure	57	201	+/-6,9
Haute école spécialisée/université/EPF	75	298	+/-4,9
Total	63	910	
Statut professionnel			V = n.s.
Indépendant-e	58	72	+/-11,5
Employé-e	69	349	+/-4,9
Autres personnes actives	53	25	+/-20,0
Personnes inactives en formation	74	38	+/-14,2
Personnes inactives à la retraite	58	373	+/-5,0
Femme/homme au foyer	50	38	+/-16,1
Autres personnes inactives	64	16	+/-24,4
Total	63	911	

Positionnement gauche-droite (0-10)			V = 0,44***
Tout à gauche (0-2)	95	87	+/-4,8
Gauche (3-4)	90	209	+/-4,1
Centre (5)	60	300	+/-5,6
Droite (6-7)	42	189	+/-7,1
Tout à droite (8-10)	37	91	+/-10,0
Total	63	876	
Sympathie politique			V = 0,44***
PLR	56	177	+/-7,3
PDC	55	95	+/-10,1
PS	87	179	+/-5,0
UDC	27	119	+/-8,0
PVL	79	53	+/-11,0
Les Verts	89	91	+/-6,5
Autre parti	36	31	+/-17,2
Aucun parti	68	158	+/-7,3
Total	63	903	
Confiance dans le conseil fédéral (0-10)			V = 0,21***
Très faible à faible (0-4)	31	59	+/-11,9
Moyenne (5)	55	90	+/-10,4
Elevée (6-7)	64	319	+/-5,3
Très élevée (8-10)	70	439	+/-4,3
Total	63	907	
Intérêt politique			V = n.s
Très intéressé-e	60	261	+/-6,0
Plutôt intéressé-e	63	512	+/-4,2
Plutôt pas intéressé-e	73	119	+/-8,0
Pas du tout intéressé-e	59	18	+/-23,4
Total	63	910	